C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° - 0019 /D/CIMA/CRCA/PDT/09

Portant **renouvellement de mandat** d'un Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA),

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains notamment son article 66, paragraphe 3 ;

Vu le Statut du Personnel du Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu le compte-rendu des travaux du Conseil des Ministres du 25 septembre 2001 autorisant le recrutemen de deux Commissaires Contrôleurs ;

Vu la décision N° 00001/CIMA/CRCA/PDT/SG/06 du 13 février 2006 portant proclamation des résultat du concours de recrutement des Commissaires Contrôleurs des Assurances à la CIMA ;

Vu la décision N° 0008/D/CIMA/CRCA/PDT/SG/SGAF/LBB/06 du 15 juin 2006 portant nomination au poste de Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA ;

Vu les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1er : Le mandat de Monsieur **KOUADIO Konan Eugène**, Commissaire Contrôleur des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA, est renouvelé pour une période de trois (03) ans, à compter du 15 juin 2009.

Article 2 : Au cours de la période de validité de son mandat, Monsieur KOUADIO Konan Eugène bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions conformément aux dispositions du Statut du Personnel et de ses annexes.

Article 3 : La présente décision, qui prend effet à compter du 15 juin 2009, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Niamey, le 11 JUIL. 2009

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A
CIMA

Le Président de la CRCA

Demba Samba DIALLO

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 44 37 79 - FAX : (241) 73 42 88 - TELEX 5533 GO
E-mail : cima@internetgabon.com - Site web : www.cimaonline.net